BULLETIN MUNICIPAL



Janvier 2026

Éditorial



Chères Soizéennes, chers Soizéens,

En ce début d'année 2026, je tiens à vous adresser, au nom de l'ensemble de l'équipe municipale et en mon nom personnel, mes vœux les plus sincères. Que cette nouvelle année vous apporte santé, sérénité et de nombreux moments de bonheur partagés, auprès de vos proches comme au sein de notre commune.

L'année qui s'achève a été marquée par de nombreuses actions, tant pour l'entretien et l'amélioration de notre cadre de vie que pour le renforcement du lien social, auquel nous sommes particulièrement attachés.

Sur le plan de l'entretien communal, plusieurs interventions ont été menées afin de préserver et valoriser notre patrimoine et nos espaces : le nettoyage des pavés autour de l'église, l'élagage du petit bois, l'aménagement d'un placard dans la salle des fêtes. L'étude pour l'installation de vidéoprotection est toujours en cours et nous sommes en attente des services de l'état.

2025 a surtout été une année placée sous le signe de la convivialité et du partage. Les moments festifs ont été nombreux et particulièrement appréciés : la fête nationale du 14 juillet, le repas des anciens, le marché de Noël, sans oublier notre marché mensuel, devenu un rendez-vous attendu et apprécié, favorisant les échanges et la vie locale. Nous accueillons également depuis septembre un camion à pizza deux fois par semaine sur la place de la mairie.

Cette dynamique festive a également été portée par le comité des fêtes, que je souhaite chaleureusement remercier. Grâce à son engagement et à ses idées nouvelles, de belles initiatives ont vu le jour : un loto qui a rencontré un franc succès, un repas des voisins, une brocante, ainsi qu'une buvette proposée à chaque marché. Autant d'occasions de se retrouver, d'échanger et de faire vivre notre village. Je remercie chaleureusement les habitants qui participent activement à chaque manifestation et espérons en accueillir de nouveaux chaque année.

Je tiens également à adresser mes remerciements à notre secrétaire de mairie pour la qualité de son travail, la richesse des échanges au quotidien, ainsi que pour son professionnalisme. Chaque formation suivie a été concrètement mise en application, accompagnée de propositions pertinentes d'amélioration qui ont contribué au bon fonctionnement de la commune.

Mes remerciements vont aussi à nos sapeurs-pompiers, toujours présents et engagés au service de la population, ainsi qu'à l'ensemble des conseillers municipaux pour leur investissement.

Cet édito revêt pour moi une dimension toute particulière, puisqu'il sera le dernier que je rédige en tant que maire. En effet, j'ai fait le choix de ne pas me représenter lors des prochaines élections municipales. Entrée au conseil municipal en 2002 en tant que conseillère municipale aux côtés de Michel Tellier, j'ai ensuite exercé les fonctions de troisième adjointe, puis de première adjointe, avant de lui succéder à la suite de son décès. Pendant ces cinq années à la tête de la commune, j'ai accompli cette mission avec beaucoup de plaisir, d'engagement et d'abnégation, en ayant toujours à cœur de mettre mes compétences au service de l'ensemble des habitants, d'agir avec éthique, dans le respect de chacun, et de favoriser la convivialité et le vivre-ensemble.

Pour la future municipalité, mon souhait le plus cher est que perdure cet esprit de convivialité, de partage et de rassemblement qui fait la richesse de notre commune, afin que Soizy aux Bois demeure un village où il fait bon vivre, ensemble.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année 2026.

Avec toute mon amitié,

Sandrine CLOMES

Maire de Soizy aux Bois

LES MANIFESTATIONS

LE COMITÉS DES FÊTES

Le Comité des fêtes a pu organiser en 2025 :

- le loto le 12 avril qui a rencontré un vif succès, salle comble avec 140 personnes pour ce 1er loto !



- la fête des voisins le 23 mai pour déguster ce que chacun avait apporté et saucisses/merguez du Comité des fêtes, et ceci jusqu'au bout de la nuit.





- la brocante le 22 juin avec le beau temps et une belle fréquentation.



- la buvette au cours des marchés mensuels de notre village.

LES CÉRÉMONIES DU 8 MAI, DU 14 JUILLET, DU 12 SEPTEMBRE ET DU 11 NOVEMBRE

Le 8 mai avec le dépôt de gerbe au pied de la plaque apposée sur l'église, puis au pied du monument dans les bois de Corfélix, en coordination avec la municipalité de Corfélix.





Le 14 Juillet avec la présence des portes drapeaux qui est toujours un honneur pour notre commune.





La traditionnelle rondelle



Dépôt de gerbe le 12 septembre à la nécropole pour le 111ème anniversaire de la bataille de la Marne avant la cérémonie de Mondement.



Le 11 Novembre



Merci aux participants de leur présence qui permet de rendre hommage aux personnes qui se sont battues pour notre pays ! Chaque cérémonie est un moment de recueillement, de transmission sur l'histoire de notre pays et de partage.

LE REPAS DES AINÉS



Le 16 novembre, le traditionnel repas de nos aînés a eu lieu. L'occasion de réunir celles et ceux qui ne se voient pas toujours. Chacun a passé un bon après-midi grâce à la chanteuse Marie-Charlie qui a fait danser et mis du baume au cœur auprès des participants. Un repas également réussi grâce au traiteur Protat qui a régalé les papilles. Nous étions un peu moins de trente personnes suite à des désistements pour raison de santé.











3 colis ont été distribués aux personnes qui souhaitaient participer, mais ne pouvaient pas participer pour raison de santé.

LE MARCHÉ DE NOËL



Le marché de Noël du 6 décembre a été l'occasion d'allier notre marché mensuel local, à un spectacle pour petits et grands et une buvette tenue par le comité des fêtes.
Les exposants et les visiteurs ont pu participer aux tours de magie de KORI le Magicien ! Il a bluffé les participants, que ce soit de table en table, ou lors de son tour dans la boîte !



Merci aux volontaires qui ont permis ce beau moment de magie !
Une cinquantaine de visiteurs ont fait un passage au marché.
Nous remercions les exposants pour leur présence !





Merci au membres du comité des fêtes pour le vin chaud offert aux visiteurs.

LA PARTICIPATION AUX JOURNÉES DU PATRIMOINE

Pour la première année, Soizy-aux-Bois a participé à la journée du patrimoine, organisée par les communes du sud-ouest marnais, dans le but de faire découvrir le patrimoine local.

Ils étaient 11 équipages, 37 participants pour le second rallye de découverte d'une partie du patrimoine de 6 communes du sézannais. De Mondement à Oyes en passant par les villages de Broyes, Mœurs-Verdey, Lachy, Soizy-aux-Bois, par une belle journée automnale, les participants du « Grand Rallye des Vallons », sur le thème du Moyen-Âge, ont découvert dans chaque village des lieux ou particularités souvent méconnus. Chaque participant a pu participer à des jeux originaux dans la convivialité et la bonne humeur.

À mi-parcours, toutes et tous se sont restaurés dans un lieu magique, à Verdey, le Cabaret Eq'art.

Ce rallye, dont les organisateurs sont des maires, des adjoints ou des membres des comités des fêtes des communes concernées, représente une véritable aventure humaine et permet de resserrer les liens entre les villages du sézannais pour une belle réussite collective.

Organisateur comme participants ont été satisfaits de cette belle journée, une manifestation que tous souhaitent voir renouveler.







Bienvenue à Soizy aux Bois

L'origine du nom de notre village, situé entre les marais de Saint-Gond et la vallée du Petit Morin, est liée à notre histoire et à son environnement forestier.

Le nom Soizy trouve ses origines dans le mot latin Soisiacum, qui signifie domaine de Sollius ». Ce nom est attesté dès l'Antiquité suggérant une occupation des lieux par un notable. Après la conquête romaine de la Gaule (-52 av J.-C.), des notables locaux ont adopté le mode de vie romaine ce qui correspond ainsi au nom générique d'un grand domaine agricole à l'époque gallo-romaine.

Notre nom a évolué au fil des siècles et quelques changements notables ont eu lieu :

- à l'époque gallo-romaine : le nom d'origine serait Sosiacus.
- durant le Moyen âge, le village se développe et prend le nom de Soisiacum in bosco.
- durant la période moderne et contemporaine, le nom évolue pour devenir Soisy, puis Soizy aux Bois en référence aux vastes forêts qui entourent le village.

Les forêts qui entourent notre village sont :

- côté Corfélix : le bois de l'Homme Blanc, son nom n'est pas lié à une légende ou une histoire guerrière célèbre, mais à un lieu-dit spécifique. Le nom « Homme Blanc » reste un mystère avec diverses hypothèses, l'origine peut être liée à une ancienne figure locale ou à une caractéristique du lieu comme la présence d'une borne de pierre blanche ou d'une croix. A savoir que la commune de Soizy-aux-Bois est traversée par un ruisseau, le Ru de l'Homme Blanc.
- côté la Villeneuve-les-Charleville : le bois de la Branle (orthographe ancienne « branle »), son nom est peut-être lié à une danse médiévale, caractérisée par une chaîne de danseurs se déplaçant en cercle. Le lieu-dit porterait ainsi ce nom car lors de festivités ou de rassemblements, cette danse était pratiquée.



LES ACTIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Le marché mensuel

D'avril à décembre, 7 marchés se sont déroulés sous le soleil sur le parking de la Mairie ou à l'abri de la pluie dans la salle des fêtes.
Nous remercions vivement les exposants de leur présence car le marché a permis de proposer :



- fromage
- fruits et légumes
- viande et pâtés croûte
- miel et brioches
- jus de pomme
- pâté du sud-ouest
- épicerie – thé – café
- bijoux
- Food Truck
- buvette du comité des fêtes

Occasionnellement, ce sont ajoutés le chocolatier, le fleuriste et un éditeur !



Le nettoyage du petit bois

Les arbres morts et dangereux ont été coupés et enlevés du petit bois du Pré de la cloche.





La salle des fêtes

La commune a accueilli une réunion d'information pour les maires du Pays Brie et Champagne, dont fait partie Soizy aux Bois.



Les aménagements au sein de la salle des fêtes ont été finalisés avec la création d'un placard.





L'église

Nettoyage des escaliers et dalles menant à l'église.







ANNÉE 2026 : ANNÉE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Pour pouvoir voter les 15 et 22 mars prochains, il faut être inscrit sur la liste électorale.



En 2026, vous devez vous inscrire avant le vendredi 6 février 2026, ou le 4 février 2026 si vous vous inscrivez via Internet.

Pour vous inscrire, plusieurs possibilités :
- sur Internet : www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/N47
- en mairie de la commune.

Rappel sur les conditions :
- avoir au moins 18 ans la veille du jour des élections. Pour les jeunes âgées de 18 ans l'inscription est automatique, à condition d'avoir fait le recensement citoyen à l'âge de 16 ans,
- avoir la nationalité française. Un citoyen européen résidant en France peut s'inscrire sur la liste complémentaire pour les élections municipales et européennes,
- jouir de ses droits civils et politiques.

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026
Communes de moins de 1 000 habitants

CE QUI CHANGE :

AVANT 2026

📝 Vote possible sur des candidats isolés
🖍️ Panachage autorisé (rayer, ajouter des noms)
⚖️ Pas d'obligation de parité

À PARTIR DE 2026

📋 Scrutin de liste à deux tours
🚫 Panachage supprimé (bulletin non modifiable)
♀️♂️ Parité obligatoire (alternance femme / homme)

COMMENT ON VOTE DÉSORMAIS ?

1️⃣ Je choisis UNE LISTE complète ou quasi complète
2️⃣ Je dépose le bulletin sans modification
3️⃣ Les sièges sont attribués avec :
- une « prime » majoritaire à la liste arrivée en tête (la moitié des sièges)
- une répartition proportionnelle pour les autres sièges

LA PARITÉ : UNE RÈGLE OBLIGATOIRE

✔️ Alternance stricte femme / homme sur la liste
✔️ Nombre équilibré de candidates et de candidats
Objectif : une représentation plus juste et plus équilibrée

LISTES INCOMPLÈTES : UNE SOUPLESSE MAINTENUE

Les listes peuvent comporter jusqu'à 2 candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026
Exemple de répartition des sièges si deux listes se présentent et obtiennent respectivement 60 % et 40 %

SITUATION DE DÉPART

📍 Commune : **moins de 1 000 habitants**
👥 Conseil municipal : **11 sièges**
🗂️ Listes candidates : **2**

LISTES	RÉSULTAT
Liste A	**60 %**
Liste B	**40 %**

ÉTAPE 1 : « PRIME » MAJORITAIRE

La liste arrivée en tête reçoit **la moitié des sièges**, arrondie à l'entier supérieur.
➡️ 11 ÷ 2 = **6 sièges**
🎉 **Liste A : 6 sièges garantis**

ÉTAPE 2 : RÉPARTITION PROPORTIONNELLE

Il reste **5 sièges** à répartir selon les résultats :
🔵 Liste A : 60 % → **3 sièges**
🟢 Liste B : 40 % → **2 sièges**

RÉSULTAT FINAL

LISTE	« PRIME »	PROPORTIONNEL	TOTAL
Liste A	6	3	**9 sièges**
Liste B	0	2	**2 sièges**

🏛️ **La liste A dispose d'une majorité stable au conseil municipal.**

INFORMATIONS PRATIQUES

NOS DÉCHETS

Il est rappelé que les poubelles et les sacs jaunes ne doivent pas rester sur les trottoirs.
Les poubelles et les sacs jaunes doivent être déposer la veille du ramassage sans dépasser une journée.

N'oubliez pas qu'une amende forfaitaire peut s'appliquer !



Les sacs jaunes sont à retirer en Mairie.



Un point de collecte volontaire existe Rue des Barres !
Néanmoins, il faut également respecter les règles de tri des déchets dans ces bacs, sinon ils ne sont pas ramassés et seront amenés à disparaître.

Rappel
Gestion des bidons de combustible de chauffage



Les bidons vides de combustible de chauffage sont à déposer ***à la déchetterie.***

Ils ne sont ramassés
ni avec les ordures ménagères
ni avec les sacs jaunes.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre participation à la gestion de nos déchets.

Pour tous renseignements :
ambassadricetri@cc-briechampenoise.fr
06 72 87 99 09

Les habitants de Soizy-aux-Bois peuvent, depuis 2025, avoir accès à la déchetterie de Sézanne et celle de Maclaunay, les communautés de communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais et de la Brie Champenoise ayant accepté notre demande. Les habitants ont pu obtenir une carte pour accéder à la déchetterie de Sézanne. Pour les nouveaux habitants, ou pour ceux qui ne l'ont pas encore, ils peuvent encore venir la retirer en mairie.

LES ESPACES VERTS

Pour une bonne entente entre voisins, pensez à l'entretien des espaces verts et à réduire les nuisances sonores !



Rappel des horaires autorisés pour le bruit :
Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
Samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
Dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

TAILLE DES HAIES

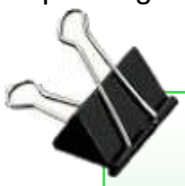
PLANTATION D'UN ARBRE OU D'UN ARBUSTE

- **Arbre ou arbuste < 2 m de hauteur**
 - ⇨ Plantation à > 50 cm de la limite de propriété
- **Arbre ou arbuste >2m de hauteur**
 - ⇨ Plantation à >2m de la limite de propriété

ENTRETIEN DES HAIES

Le long des voies communales, l'élagage est obligatoire et vise à réduire les risques de chutes d'arbres ou de branches sur les véhicules et personnes empruntant cette voie, le manque de visibilité pour le voisinage ou pour le réseau routier, le dysfonctionnement des lignes téléphoniques et électriques.

Plus d'informations sur la réglementation :
https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F614





Pour protéger les oiseaux pendant la période de nidification, il est déconseillé des tailler les haies du 15 mars au 31 juillet.

LES FRUITS TOMBÉS DES BRANCHES DE L'ARBRE VOISIN APPARTIENNENT AU PROPRIÉTAIRE DU TERRAIN SUR LEQUEL ILS TOMBENT. EN REVANCHE, IL EST INTERDIT DE LES CUEILLIR DIRECTEMENT SUR UN ARBRE QUI NE VOUS APPARTIENT PAS.

DÉFIBRILLATEUR

Afin d'être accessible à tous, le défibrillateur a été installé à l'extérieur de la salle des fêtes.



LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2025



Date	*Délibérations*	*Statut du vote*	*Détails du vote*
21/02/2025	Signature d'une convention de refacturation à la CCBC pour utilisation de la déchèterie de Sézanne par la commune de Soizy aux Bois	Adopté à l'unanimité	
09/04/2025	Compte financier unique	Adopté à l'unanimité	
	Affectation du résultat	Adopté à l'unanimité	
	Fiscalité	Adopté à l'unanimité	
	Subventions aux associations	Adopté à l'unanimité	
	Budget 2025	Adopté à l'unanimité	
11/06/2025	Autorisation de demande de devis et demande de subventions pour un projet d'installation de vidéoprotection	Adopté à l'unanimité	
	Répartition des sièges de conseillers communautaires après les élections municipales de 2026	Adopté à l'unanimité	
17/09/2025	Décision modificative N°1	Adopté à l'unanimité	
	Droit de stationnement pour le camion à pizza	Adopté à l'unanimité	
	Cession du point I - RIS	Adopté à l'unanimité	
	Nouveau zonage FRR	Adopté à l'unanimité	
	Protection sociale complémentaire	Adopté à l'unanimité	
10/12/2025	Création d'un emploi d'agent recenseur	Adopté à l'unanimité	
	Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires avec le CDG 51	Adopté à l'unanimité	
	Centre de gestion – assurance santé	Adopté à l'unanimité	
	Convention de participation pour la mise à disposition d'un ordinateur pour la commune de Mondement-Montgivroux	Adopté à la majorité	5 pour 1 contre 3 abstentions
	Convention d'occupation du domaine public par la société INFRACO1	Rejeté à l'unanimité	

L'ÉTAT CIVIL

LES NAISSANCES

19/01/2025 **RODRIGUES Arya, Rachel**



Bienvenue !

LES DÉCES

20/09/2025 **DE VIGNERAL Henriette**



Sincères condoléances !

LES INFORMATIONS UTILES

POUR LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES :

Mairie de Soizy aux Bois *: le mercredi de 16h à 19h - Tel : 03.26.80.38.83*

Maison France Services à Montmirail *: lundi et jeudi matin /mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 sauf 17h le vendredi - Tel :03.26.80.96.60*
Bus France Service à Baye : *un mardi par mois (3ème ou 4ème mardi) de 13h30 à 16h30*
Bus France Service à Sézanne *: un jeudi par mois (3ème ou 4ème) de 13h30 à 16h30*

Aide numérique avec la conseillère numérique : *permanence le lundi matin à Montmirail et le mardi après-midi à Sézanne (Ancien Collège)* ***-*** *Tel : 07.88.94.63.59*

Assurance maladie *: une permanence par mois au CIAS de Sézanne - Tel : 03.26.80.68.45*

POUR LES CONFLITS, CONSEILS OU AIDES :

UFC QUE CHOISIR : *permanence une fois par semaine le jeudi après-midi de 15h à 18h à l'Ancien Collège (sauf vacances scolaires).*

Déléguée du défenseur des droits : *Mme COURTOISON, permanence sur Sézanne à l'Ancien Collège. Contact Mairie de Sézanne : 03.26.80.46.31*

Conciliateur de justice : *M.DEBROYE, une permanence deux fois par mois à Sézanne, contact Mairie de Sézanne : 03.26.80.46.31*

L'association le MARS (aide aux victimes) : *Permanence à la Gendarmerie de Sézanne le mardi de 14h à 17h ou à la Gendarmerie de Montmirail le vendredi de 9h à 12h*

POUR L'ENVIRONNEMENT :

Accès à la déchetterie de Maclaunay et à la déchetterie de Sézanne.

Consignes de tri – Trions juste *: Sacs jaunes à disposition en Mairie.*
Tous les emballages dans le sac jaune.



Retrouvez les photos 2025

en utilisant le QRCode !

Pensez à Panneau Pocket pour toutes les informations utiles !



Bulletin communal de Soizy aux Bois – Janvier 2026 // Consultable sur Internet https://soizy-aux-bois.fr // Directrice de publication : Sandrine CLOMES, Maire de Soizy-aux-Bois // Rédaction : Madame le Maire et les adjoints – Mairie – 1 rue du château – 51120 Soizy-aux-Bois // Impression : Imprimerie LEMAIRE à Sézanne